Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 056-200086791-20260929-DEL_132_2026-DE

Ville de
Ploërmel

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS

COMMUNE DE PLOËRMEL

SÉANCE ORDINAIRE DU 29 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le 29 septembre à 19H00, les membres du conseil municipal de la commune de Ploërmel se sont réunis en salle du conseil de Ploërmel, sur convocation en date du 23 septembre 2026 qui leur a été adressée le jour même, par voie dématérialisée conformément à l'article L.2121-10 du code général des collectivités territoriales.

Conseillers présents :
Christophe LAUNAY, Matthieu LE GOVIC, Isabelle HARDAT, Pascal MARCHAND, Maïwenn RAULT, Frédéric POULIZAC, Marie-Annick DREANO, Adrien HAVARD, Anita DUVAL, Bruno BEUZELIN, Kristyna ROGER, Christophe LIDURIN, Stéphane JAN, Nathalie CHEFDOR, Karine PRUNIER, Armel OGER, Marie-Andrée JOUBAUD, Jean-Marie VALLIER, Martine LE GAL, Erwan HUET(à partir de la délibération n°CM-110/2026), Alexandra DAVALO, Clarisse GUILMOTO, Sandrine DUBOIS, Erwan LE SAUX, Clémence BARBÉ, Pierre MINVIELLE, Nadège TROUVÉ, Joël GUÉGAN, Frédéric BRIEND, Marius CAMPEANU, Gérard PAYOT, Danielle PAPETA, Patrick VERREY.

Frédéric POULIZAC est désigné secrétaire de séance.

Nombre de conseillers :
En exercice : 33
Présents : 32 ; 33 à partir de la délibération n°CM-110/2026
Votants : 32 ; 33 à partir de la délibération n°CM-110/2026

OBJET : N°CM-132/2026 – CULTURE – MODIFICATION DES TARIFS DE LA MÉDIATHÈQUE

Rapporteur : Clarisse GUILMOTO

Par délibération n°CM-134/2025 du 4 décembre 2025, le conseil municipal a notamment approuvé les tarifs de la médiathèque pour l'année 2026, dont les abonnements.

CARTE ABONNEMENT ANNUEL	TARIFS 2025		TARIFS 2026	
DÉSIGNATION	Ploërmel	Hors Ploërmel	Ploërmel	Hors Ploërmel
Individuel	17 €	26 €	18 €	27 €
Familles	22 €	31 €	23 €	32€
Étudiants et scolaires	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Demandeurs d'emplois	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Écoles et collectivités	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Saisonnier (*Abonnement valable 6 mois et mise en place d'un chèque de caution de 50 €*)	9 €	14 €	10 €	15 €

Lors de la séance du conseil municipal du 5 décembre 2024, par délibération n°CM-123/2024, l'assemblée délibérante avait approuvé la signature de la convention de partenariat relative à la mise en réseau des médiathèques de Ploërmel Communauté. L'article 3 de cette convention, consacré aux axes de partenariat, prévoit notamment l'harmonisation des règlements intérieurs et la simplification des tarifs des abonnements à l'échelle du territoire communautaire. À ce titre, les communes signataires se sont engagées à mener une réflexion devant aboutir, à terme, aux mêmes conditions d'abonnement sur l'ensemble du réseau.

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 056-200086791-20260929-DEL_132_2026-DE

S'il est affiché que la gratuité et la tarification peuvent coexister au sein du réseau, la convention affirme un objectif de simplification et de lisibilité des conditions d'accès pour les usagers. À ce jour, les neuf autres médiathèques partenaires du réseau ont fait le choix de la gratuité de l'abonnement. Le maintien d'une tarification à la médiathèque de Ploërmel placerait cet équipement et les usagers Ploërmelais dans une situation différente de l'ensemble des partenaires.

Dans la perspective de la mise en réseau, la gratuité permettrait :
- D'harmoniser les conditions d'abonnement à l'échelle du territoire
- De renforcer la lisibilité du fonctionnement du réseau pour les usagers
- De faciliter l'accès de tous aux collections
- De supprimer le frein financier à l'inscription
- D'éviter une différence de traitement entre les usagers du fait de leur domiciliation

Aussi, il est proposé à l'assemblée délibérante de modifier la grille de tarifs de la médiathèque en rendant l'abonnement gratuit à compter du 1er octobre 2026.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2121-29,

Vu l'avis favorable de la commission « culture et patrimoine » du 17 septembre 2026,

Vu l'avis favorable de la commission « finances, ressources humaines et administration générale » du 21 septembre 2026,

✧ ✧ ✧ ✧ ✧ ✧ ✧

Après en avoir délibéré, le conseil municipal procède à un vote qui donne les résultats suivants :

. Votants : 33
. Pour : 33
. Contre : 0
. Abstention : 0

. Suffrages exprimés : 33
. Majorité absolue : 17

➢ Compte tenu de ces éléments,
Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :
- **APPROUVE** la gratuité de l'inscription et de l'abonnement à la médiathèque de Ploërmel pour l'ensemble des usagers ;
- **FIXE** l'entrée en vigueur de cette gratuité au 1er octobre 2026 ;
- **DIT** que les autres dispositions tarifaires relatives à la médiathèque indiquées dans la délibération n°CM-134/2025 du 4 décembre 2025 restent en vigueur ;
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le maire, ou à la conseillère municipale déléguée, pour l'exécution de cette délibération.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PLOËRMEL

Pour extrait certifié conforme,

Le maire,
Christophe LAUNAY

Le secrétaire de séance,
Frédéric POULIZAC

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux préalable par voie postale au siège de la commune (Place de l'hôtel de ville, BP 133, 56 804 Ploërmel cedex) et/ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes par voie postale (3, Contour de la Motte, CS 44 416, 35 044 Rennes cedex) ou par voie électronique (application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.